

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Conformément à l'article 956 du code municipal, avis public est donné à l'effet que la séance au cours de laquelle le budget 2022 sera adopté se tiendra le **lundi 24 janvier 2022 à 20 h**.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

Dans le respect des nouvelles directives gouvernementales et jusqu'à nouvel ordre, les membres du conseil municipal siégeront par voie de visioconférence et **de façon interactive**. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance, à la période de questions spécifique au budget ou transmettre ses questions par écrit à general@chertsey.ca, et ce, avant 16 h le 23 janvier 2022. Un lien sera accessible sur le site Internet de la Municipalité pour se connecter à l'application Zoom et un enregistrement vidéo de la séance sera disponible, dès que possible, sur le site Internet municipal.

DONNÉ À CHERTSEY CE 11^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.

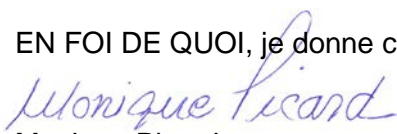


Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service de greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 11^e jour du mois de janvier 2022, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de janvier 2022.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service de greffe